

## Faire un recours en ligne concernant le permis de conduire

### Accéder au Service en ligne

Accessible sans avoir besoin de créer un compte.

Vous pouvez utiliser ce téléservice dans les cas suivants :

Vous contestez une infraction ou une décision

Vous n'êtes pas d'accord avec votre solde de points

Vous souhaitez obtenir une information concernant votre permis de conduire

Vous souhaitez obtenir un document

Vous pouvez **déposer un recours en ligne** (un avocat peut faire la démarche pour vous).

Si nécessaire, vous êtes **orienté vers le service compétent** pour traiter votre demande.

Le téléservice informe également sur le permis de conduire et propose une **rubrique « foire aux questions »**.

- Infractions routières



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

*Mairie de Palavas-les-Flots*

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : 04 67 07 73 00*